Votre communauté

Vivre dans un immeuble communautaire comporte de nombreux défis. Il n'est pas toujours facile de vivre avec des personnes qui voient le monde différemment, qui ont des valeurs et des comportements qui ne nous ressemblent pas. Toutefois, les locataires doivent s'entendre sur ce qui est essentiel : leur sécurité commune.

Les compromis et la collaboration doivent être priorisés face à des événements qui bouleversent la vie de tous.

Accepter de participer à la mise en place de mesure d'urgence dans votre immeuble, c'est permettre à votre communauté d'être plus résiliente et plus forte. Les locataires doivent se doter d'outils qui leur permet-tront de sécuriser leur famille, leurs amis et leurs voisins.

Une collectivité unie qui prend soin les uns des autres est plus forte qu'il ne le paraît. Elle est capable de relever les défis qui se présentent à elle, même les plus terrifiants.

FROHME
FÉDÉRATION RÉGIONALE DES OSBL D'HABITATION
DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE

Information supplémentaire :
info@frohm.org
438-502-0279

www.frohm.org

COFÉCS

COMMUNAUTÉ ORGANISÉE FACE AUX ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES ET AUX SINISTRES

FROHME
FÉDÉRATION RÉGIONALE DES OSBL D'HABITATION
DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE

L'impact des changements climatiques dans nos communautés, un défi collectif possible à relever

Les changements climatiques qui s'opèrent affecteront la vie de bien des personnes. De plus en plus de gens vivront des situations d'urgence; inondation, vents violents, etc. Les groupes communautaires ne feront pas exception. Les situations qui étaient jadis rares deviendront occasionnelles et les évènements considérés extrêmes seront malheureusement de plus en plus fréquents.

Bien que l'appréhension d'un évènement extrême suscite de la crainte et de la peur, il ne faut pas y céder. On doit plutôt réfléchir aux solutions possibles et utiliser ses craintes comme moteur de changement.

Réfléchir aux mesures à mettre en place pour vous assurer de la sécurité de vos membres.

Le mode de vie promu par notre société tant à nous isoler les uns des autres, à entretenir une vision du chacun pour soi. Une société revendiquant ce que j'ai droit plutôt de ce que je dois. Vous êtes différents, vous avez fait le choix de vivre dans un OSBL d'habitation. Vous y profitez de nombreux avantages : coût de loyer abordable, vie collective et même, pour certains, du soutien communautaire. Vous avez l'avantage d'appartenir à une communauté. Vous vous devez d'être solidaire et de prendre votre part de responsabilité. Vous avez le pouvoir de changer les choses pour votre communauté en vous y impliquant.

La sécurité de votre immeuble et de votre milieu de vie est votre responsabilité collective. Chacun doit faire ce qu'il peut faire dans les limites de ses compétences et de ses capacités. Lorsque survient un sinistre, il faut y être préparé, sinon une quantité phénoménale de tracas surviennent.

Déterminer des solutions

- → Développer de la vigilance, être prévoyant
- → Mettre à jour votre plan de sécurité incendie et de mesure d'urgence de votre immeuble (PSI-MU)
- → Former un comité d'urgence
- → Se munir d'équipements d'urgence
- → Travailler ensemble pour sa communauté, protéger les plus vulnérables et se soutenir mutuellement
- → Vérifier que toutes les composantes de sécurité de votre immeuble sont conformes au moins deux fois l'an
- → Réunir votre comité de mesure d'urgence (MU) au moins 2 fois l'an
- → Effectuer un exercice d'évacuation une fois par année, avec l'aide de votre service incendie municipal

Ce que votre fédération peut faire pour votre organisation

- → Mettre gratuitement à la disposition des groupes un cartable d'information qui origine de l'expertise d'institutions telles que la Croix-Rouge canadienne et le ministère de la Sécurité publique du Québec.
  Celles-ci ont élaboré des fiches explicatives au sujet des procédures à suivre en cas de sinistre. Nous tenons d'ailleurs à les remercier de les mettre à la disponibilité du public.
- → Partager un canevas de « Plan de Sécurité Incendie » accompagné d'un guide de rédaction
- → Offrir une présentation intitulée « Prévention des incendies dans les organismes communautaires d'habitation » qui vise la sensibilisation des membres et des locataires
- → Proposer un soutien à la mise en place des comités de mesures d'urgence

PLAN DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE MESURES D'URGENCE

PSI - MU